NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/1017
15 septembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-septième session
Points 30 et 35 de l'ordre du jour

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Lettre datée du 13 septembre 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous fais parvenir, ci-joint, une copie du communiqué publié par M. Abdou Diouf, en sa double qualité de Président du sixième Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique et de Président de la République du Sénégal, concernant la reconnaissance mutuelle entre l'Etat d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 30 et 35 de l'ordre du jour de la quarante-septième session et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kéba Birane CISSE

ANNEXE

Communiqué publié par le Président du sixième Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique et Président du Sénégal

Israël et l'Organisation de libération de la Palestine viennent, après tant d'années d'affrontements, de procéder à un échange de lettres portant reconnaissance mutuelle.

En ma qualité de Président du sixième Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique et de Président de la République du Sénégal, je voudrais saluer cet événement majeur qui constitue un pas important pour le règlement de la question palestinienne et, partant, du conflit au Proche-Orient, cette région qui est le berceau des trois religions révélées.

Je voudrais également féliciter chaleureusement les deux parties pour leur esprit de dépassement, ainsi que tous ceux qui ont contribué à la conclusion de cet accord.

Je les encourage à poursuivre leurs efforts pour que l'important résultat auquel elles sont ainsi parvenues ne soit réellement que le début d'un processus qui conduise à une paix définitive dans la région, dans l'intérêt mutuel des peuples concernés.

Elles peuvent compter, à cet effet, sur l'appui résolu de l'Organisation de la Conférence islamique et de ses Etats membres, qui ont toujours activement milité pour la réalisation de ce noble objectif.